



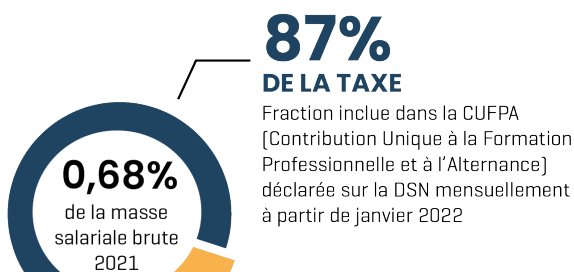
Université
de Lille

TAXE D'APPRENTISSAGE

RENFORCER LES LIENS entre les entreprises et l'ESJ Lille

Dans une société où l'information circule à une vitesse jamais atteinte, le rôle du/de la journaliste évolue. Il doit encore plus aujourd'hui qu'hier être celui/celle qui vérifie, recoupe, certifie, donne du sens à une information contextualisée. C'est persuadée de **l'indispensable besoin d'une rigoureuse formation des journalistes** que l'ESJ Lille propose tous les ans à la profession, des jeunes formé(e)s **aux techniques, aux nouvelles formes de journalisme** mais aussi **au rôle social du journaliste**, acteur(rice) de notre démocratie. Depuis sa création en 1924, l'ESJ Lille, plus ancienne des écoles de journalisme reconnues par la profession, a déjà diplômé près de 5000 journalistes français(es) et étrangers(ères).

+ La répartition pour toutes entreprises



SOLDE DE LA TA

13%

de la taxe versés en direct
aux établissements

Adressez votre versement
à l'ESJ Lille entre le 1er janvier
et le 30 mai 2022

L'ESJ Lille est
habilitée à recevoir
le versement de la TA
avec le code UAI :
0593207R

+ Les étapes de versement du solde de la TA



Par chèque :
ESJ Lille, Taxe apprentissage
50, rue Gauthier-de-Châtillon
59046 Lille Cedex



Par virement :
avec le RIB de l'ESJ Lille
IBAN : FR076 3000 3010
9800 0507 5968 938

1
Calculer les 13%
sur les 0,68%
de votre masse
salariale 2021

2
Verser à
l'ESJ Lille

3
Recevoir
le reçu de votre
paiement

L'ESJ Lille vous enverra un
reçu à réception de votre
paiement avec le montant
et la date de versement.
N'oubliez pas de nous
transmettre vos
coordonnées via le
formulaire [n° de siret,
nom de l'entreprise, nom
du contact et e-mail en
précisant qu'il s'agit de la
taxe d'apprentissage].

Contact

Nathalie Vandezante
Responsable de la taxe
d'apprentissage
nathalie.vandezante@esj-lille.fr
03 20 30 44 08

Pour plus d'informations
www.esj-lille.fr



Association loi 1901
Siret 783 707 011 RCS Lille
N° TVA FROA783707011
IBAN : FR076 3000 3010 9800 0507 5968 938